

**NOTE AU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE LA PERFORMANCE ET
AU COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

DE : Daniel Pelletier, Directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

DATE : Le 27 juillet 2016

OBJET : État de situation de la DVIEP Surveillance du processus d'acquisition PGI Sommaire des observations de l'étape D	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information
--	--

CONTEXTE

L'état de situation de la DVIEP – « Sommaire des observations de l'étape D », concernant la surveillance du processus d'acquisition du progiciel de gestion intégré (PGI), est présenté aux membres du comité de vérification et de la performance (CVP) ainsi qu'à ceux du comité des technologies de l'information (CTI) afin de rendre compte des résultats des travaux d'audit.

ÉTAT DE SITUATION

Le 3 décembre 2015, l'équipe de gestion a déposé au CTI/CVP une analyse de risques spécifiques au processus d'acquisition PGI, à laquelle la DVIEP avait participé à l'identification des risques. Suite à ces travaux, l'équipe de gestion a mis en place des mesures de mitigation afin d'atténuer l'impact éventuel de certains des risques identifiés.

Pendant leurs travaux de surveillance de l'étape D du processus d'acquisition PGI, les auditeurs de la DVIEP ont observé l'influence plus importante de certains membres des comités aviseurs dans l'évaluation des soumissions. Cette observation a été partagée avec la Directrice de la direction de la conformité en gestion contractuelle (DCGC).

Pour cette dernière, les mesures de mitigation déjà prévues étaient suffisantes pour assurer l'équité entre les fournisseurs, dont plus particulièrement celles préservant l'indépendance et l'objectivité du comité de sélection vis-à-vis les comités aviseurs.

Plus spécifiquement, les membres du comité de sélection ont été mis en garde notamment de l'influence plus importante de certains membres des comités aviseurs par les représentants de la DCGC.

Parmi les procédés utilisés pour apprécier les mesures de mitigation mises en place par la gestion, les auditeurs de la DVIEP ont effectué des entrevues individuelles avec tous les membres du comité de sélection. Ces entrevues ont permis notamment d'apprécier l'indépendance et l'objectivité du comité de sélection en regard des travaux effectués par les comités aviseurs.

RISQUES ASSOCIÉS AU DOSSIER

Risques technologiques

CONCLUSION

À la satisfaction de la DVIEP, l'équipe de gestion a mis en place des mesures de mitigation des risques qui se sont avérées adéquates pour l'étape D du processus d'acquisition PGI. Afin de demeurer une plus-value pour l'organisation, l'équipe assignée à la surveillance du Plan de pérennité poursuivra ses travaux pour les autres étapes du processus d'acquisition PGI.

Préparée par : Martin Lapierre CPA, CMA, CISA

Approuvée par : Daniel Pelletier, CPA, CA